

Sceaux info mairie

Hôtel de ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél.: 01 41 13 33 00 sceaux.fr > mes démarches

Passeport biométrique demande pour un adulte validité 10 ans

Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait Prise de rendez-vous obligatoire au dépôt Connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

FAITES VOTRE PRÉ-DEMANDE SUR SERVICE-PUBLIC.FR se munir impérativement du n° de pré-demande* ou venir avec celle-ci *valable 6 mois seulement

☐ Première demande
☐ Renouvellement
☐ Perte ou vol

Pièces à fournir pour toute demande → venir avec les originaux et les copies

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur, non découpée et non scannée, sur fond gris ou bleu clair (pas de fond blanc), de face, tête nue et droite, sans sourire, sans lunettes, cheveux détachés, oreilles dégagées, avec 5 mm de marge au-dessus de la racine des cheveux.
- 1 justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone ou d'eau) de moins de 1 an OU si vous êtes hébergé chez quelqu'un (ex: enfant majeur vivant chez ses parents), fournir une attestation d'hébergement stipulant impérativement que vous êtes hébergé depuis plus de 3 mois, ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Pour les femmes souhaitant la mention de veuve : fournir un acte de décès de moins de 3 mois.
- Pour les femmes souhaitant ajouter le nom de femme mariée : fournir une copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois.
- Pour un changement état civil (changement de nom ou prénom...) : fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pour les femmes divorcées souhaitant porter le nom d'usage : fournir le jugement de divorce intégral.
- Timbre fiscal dématérialisé de 86 euros (en vente chez le buraliste ou sur https://timbres.impots.gouv.fr). Attention : il n'est pas nécessaire d'acheter un timbre si le passeport est refait suite à un changement de nom ou à un changement d'adresse. Cependant, la date de validité du passeport n'est pas prolongée.

Pour une première demande :

• carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis plus de 2 ans OU une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

Pour renouvellement ou changement d'adresse :

 ancien passeport OU si périmé depuis plus de 2 ans, carte nationale d'identité sécuriséee valide ou périmée depuis moins de 2 ans OU une copie intégrale d'acte de naissance.

Pour perte ou vol:

• déclaration de perte établie par la mairie OU de vol établie par le commissariat ET carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 2 ans OU une copie intégrale d'acte de naissance ET tout document administratif qui inclut une photo (Pass Navigo, Carte vitale...).

Pour acquisition de la nationalité française : contacter le service Population et citoyenneté au 01 41 13 33 00.

<u>Pour rappel</u>: les actes de naissances, mariage et décès sont à demander à la mairie du lieu de l'évènement et <u>doivent dater de moins de trois mois</u>; pour les ressortissants français nés à l'étranger, l'acte est à demander sur le site www.diplomatie.gouv.fr ou directement au ministère des Affaires étrangères à Nantes.

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.